



**COMMANDE PUBLIQUE :
MANAGEMENT ET AUDIT**

**Maîtrise des règles
et procédures en matière
de passation des marchés
de travaux, biens et services
Nouvelles procédures nationales
et des bailleurs de fonds**

MACP02

CASABLANCA

2 SEMAINES

OPTION 1 : 4 900 € ⁽¹⁾ / OPTION 2 : 6 160 € ⁽²⁾

du 16/11/2026 au 27/11/2026

Concernant les coûts :

(1) : L'option 1 comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et/ou une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.

(2) : L'option 2 comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum). Les repas du soir et autres dépenses personnelles nécessaires ne sont pas pris en compte.

CIFOPE
EXPERTISE ET FORMATION

Maîtrise des règles et procédures en matière de passation des marchés de travaux, biens et services – Nouvelles procédures nationales et des bailleurs de fonds

OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures de passation des marchés publics des principaux bailleurs de fonds.
- Arbitrer correctement les contradictions avec les procédures nationales.
- Appliquer pour chaque bailleur de fonds, les méthodes, les outils et les techniques de l'achat.
- Contribuer à la performance économique et environnementale de l'achat public financé par le bailleur de fonds.
- Assurer une gestion efficace des contrats dans le cadre d'un financement.
- Identifier les procédures d'arbitrage et de règlement des litiges.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

1^{er} module

Définitions – typologie de marchés

2^e module

Problématique, programmation des marchés en comparaison avec la réforme des bailleurs de fonds

3^e module

Constitution des dossiers d'appels à la concurrence (DAO et DP)

4^e module

Évaluation des propositions et des offres

5^e module

Rédaction des contrats – suivi et contrôle des contrats

6^e module

Informatisation de la passation des marchés

7^e module

Analyse et traitement des contentieux

8^e module

Procédures d'arbitrage

Procédures d'arbitrage (nominations des arbitres), tribunal d'arbitrage, sentence)

POUR QUI ?

- Coordonnateurs de programmes et projets. Cadres des ministères chargés des Finances. Cadres des ministères techniques chargés de l'attribution et du contrôle de l'exécution des marchés.
- Responsables de passation des marchés des autorités contractantes (Ministères, Régions, Provinces, Agences, Sociétés, Etablissements publics, projets de développement financés par les bailleurs de fonds).

